



**Nations Unies**

**Rapport du Groupe de travail  
spécial à composition  
non limitée chargé d'examiner  
les causes des conflits  
et la promotion d'une paix  
et d'un développement durables  
en Afrique**

**Assemblée générale  
Documents officiels  
Cinquante-sixième session  
Supplément N° 45 (A/56/45)**

**Assemblée générale**  
Documents officiels  
Cinquante-sixième session  
Supplément N° 45 (A/56/45)

**Rapport du Groupe de travail  
spécial à composition  
non limitée chargé d'examiner  
les causes des conflits  
et la promotion d'une paix  
et d'un développement durables  
en Afrique**



Nations Unies • New York, 2001



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

---

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–9	1
A. Historique .....	1	1
B. Organisation des travaux .....	2–7	1
C. Documentation .....	8	2
D. Structure du rapport .....	9	2
II. Progrès réalisés dans l'application des recommandations concernant les domaines thématiques retenus .....	10–33	2
A. L'éducation pour une paix et un développement durables .....	11–20	2
B. Prévention des conflits et consolidation de la paix après les conflits .....	21–33	4
III. Interventions et mesures proposées .....	34–67	6
A. Éducation .....	35–46	6
B. Prévention des conflits et consolidation de la paix après les conflits .....	47–56	9
C. Nécessité d'un suivi .....	57–67	11
Annexe		
Documentation et travaux du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique .....		13



## I. Introduction

### A. Historique

1. Le Groupe de travail spécial à composition non limitée, créé par l'Assemblée générale afin de suivre la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318), s'est réuni pour la première fois en 2000 en vue d'établir son rapport (A/55/45) qui a été examiné le 1er novembre 2000 durant la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Par la résolution 55/217 du 21 décembre 2000, l'Assemblée a approuvé le rapport du Groupe de travail et le mandat de celui-ci jusqu'à la cinquante-sixième session, afin de lui permettre de continuer de suivre la mise en oeuvre de toutes les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur l'Afrique. Cette résolution préconisait un suivi exhaustif des recommandations et soulignait la nécessité de procéder de manière efficace en se concentrant sur certains domaines d'action thématiques.

### B. Organisation des travaux

2. Conformément à son mandat élargi, le Groupe de travail s'est réuni en session d'organisation le 20 mars 2001 sous la présidence du Président de l'Assemblée générale, Harri Holkeri (Finlande). À ce titre, M. Holkeri a désigné Shamshad Ahmad, Représentant permanent du Pakistan, et Inocencio Arias, Représentant permanent de l'Espagne, Vice-Présidents du Groupe de travail. À la demande du Président de l'Assemblée générale, Ibrahim Gambari, Secrétaire général adjoint et Conseiller pour l'Afrique, a été désigné coordonnateur principal du Groupe de travail. Le représentant du Service des organes chargés du désarmement et de la décolonisation (Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence) faisait office de Secrétaire du Groupe de travail. Le secrétariat du Groupe de travail était composé de représentants du Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés (Département des affaires économiques et sociales), ainsi que de représentants du Département des affaires politiques et du Département des opérations de maintien de la paix.

3. Le Groupe de travail a tenu une session d'organisation et deux sessions de fond pendant la cin-

quante-cinquième session de l'Assemblée générale : la session d'organisation s'est tenue le 20 mars, la première session de fond, du 29 mai au 1er juin et la deuxième session de fond, du 30 juillet au 3 août 2001. Au total, le Groupe de travail a tenu neuf séances, auxquelles sont venues s'ajouter un certain nombre de réunions informelles. Au cours de sa première session de fond, il a procédé à un échange de vues général, entendu des exposés de représentants spéciaux du Secrétaire général et de représentants du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, de fonds et programmes des Nations Unies ainsi que d'institutions spécialisées sur la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur l'Afrique (A/AC.258/2001/CRP.3 et Add.1). Plusieurs documents de synthèse ont par ailleurs été soumis au Groupe pour examen.

4. À la suite de consultations approfondies et sur proposition du Bureau, le Groupe de travail a décidé de retenir les deux thèmes de discussion suivants :

- La prévention des conflits et la consolidation de la paix après les conflits;
- L'éducation.

Le Groupe a également décidé d'adopter un système d'auditions et de séances de questions et réponses avec des représentants d'organismes des Nations Unies, des organisations régionales et d'États Membres et des particuliers.

5. En vue de faciliter ses travaux, le Groupe disposait d'un certain nombre de documents de base, dont un tableau mis à jour sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général, ainsi que des documents de synthèse traitant des domaines thématiques abordés par le Groupe.

6. Au cours des auditions, les représentants de grandes organisations intervenant dans les deux domaines susmentionnés ont fait des exposés introductifs qui ont été complétés par les exposés faits par des experts. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Érythrée/Éthiopie, M. Joseph Legwaila, a prononcé une allocution liminaire sur le thème de la prévention des conflits. Un représentant du Bureau de la Mission permanente d'observation de l'Organisation de l'unité africaine auprès de l'ONU a transmis un message du Secrétaire général de l'OUA, M. Salim Ahmed Salim. Les exposés des experts sur cette question ont été sui-

vis d'un débat interactif. Certaines délégations ont également présenté des déclarations écrites.

7. M. George Eshiwani, Vice-Recteur de l'Université Kenyatta (Kenya) et Président de l'Association des universités africaines, a fait un exposé introductif sur le thème de l'éducation. Un certain nombre d'experts ont aussi fait des exposés sur ce thème, qui ont été suivis d'un débat interactif. Certaines délégations ont présenté des déclarations écrites. Les organisations non gouvernementales (ONG) ont tenu deux réunions informelles sur les deux thèmes en question afin de faire connaître les travaux qu'elles menaient dans le domaine en vue de contribuer à la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général. Les deux Vice-Présidents du Groupe de travail ont présenté à ce dernier des synthèses des résultats de ces deux réunions informelles.

### C. Documentation

8. Afin de faciliter les travaux du Groupe, un tableau mis à jour sur la mise en oeuvre des recommandations figurant dans le rapport (A/AC.258/2001/CRP.3 et Add.1), ainsi que des documents de synthèse, les textes des exposés introductifs et des exposés d'experts et d'autres documents connexes portant sur les deux thèmes examinés ont été distribués. Les comptes rendus des réunions informelles des ONG ont également été distribués. Tous ces documents sont énumérés dans l'annexe du présent rapport et figurent sur le site Web du Groupe de travail à l'adresse suivante : <<http://www.un.org/esa/africa/adhocWg/index.html>>.

### D. Structure du rapport

9. Le chapitre II du rapport donne un aperçu des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations relatives aux deux domaines thématiques abordés par le Groupe de travail, à savoir la prévention des conflits et la consolidation de la paix après les conflits, et l'éducation. On y trouvera également un résumé des principaux obstacles et difficultés rencontrés dans la mise en oeuvre de ces recommandations. Le chapitre III contient des suggestions concernant de nouvelles mesures et dispositions pouvant être prises pour accélérer la mise en oeuvre des recommandations, s'agissant notamment de la nécessité d'en poursuivre et d'en améliorer le suivi. Enfin, on trouvera dans l'annexe au

présent rapport la documentation des sessions du Groupe de travail et un résumé de ses travaux.

## II. Progrès réalisés dans l'application des recommandations concernant les domaines thématiques retenus

10. L'application des recommandations a considérablement progressé dans différents domaines couverts par le rapport du Secrétaire général sur l'Afrique. On trouvera un exposé détaillé de ces progrès dans le document de séance A/AC.258/CRP.4. En outre, le rapport du Secrétaire général à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale contiendra un examen de l'ensemble des progrès réalisés. On trouvera ci-après un aperçu des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations relatives aux deux domaines thématiques retenus.

### A. L'éducation pour une paix et un développement durables

11. La recommandation formulée au paragraphe 86 du rapport du Secrétaire général relatif à l'investissement dans les ressources humaines est à la fois brève et de caractère général. Au cours de l'examen de l'application des recommandations, le Groupe de travail a explicité cette recommandation en s'appuyant sur diverses conférences tenues sur le sujet, dont la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous (Dakar), et en tenant compte des différents aspects et dimensions de l'éducation jugés essentiels pour le développement de l'Afrique. Au vu des réalités actuelles, le Groupe de travail a décidé de se concentrer sur le rôle que l'éducation peut jouer face, entre autres, aux défis suivants : mondialisation et élimination de la pauvreté; développement de compétences techniques, professionnelles et spécialisées adaptées aux besoins d'une économie et d'une société fondées sur la connaissance; employabilité dans une économie internationale mondialisée; contribution à la science et à la technologie; prévention de la diffusion du VIH/sida; et gestion des conflits et promotion de la paix et du développement durable en Afrique.

12. Dans le cadre du volet « éducation » de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique, des progrès considérables ont été réalisés en ce qui concerne la question de l'éducation en Afrique.

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Banque mondiale, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ont mis au point une stratégie visant à soutenir l'éducation de base dans les 16 pays qui ont un taux de scolarisation faible. La Banque mondiale soutient des programmes d'investissement dans le secteur de l'éducation dans 15 pays africains et certains pays se sont déjà dotés de programmes d'investissement dans ce secteur avec l'appui de la Banque et de l'UNESCO. Ces programmes ont pour objet de favoriser l'accès à l'éducation, notamment à l'enseignement primaire, d'améliorer la qualité de l'enseignement et d'accroître l'accès à l'éducation des filles. Des programmes de développement du secteur de l'éducation sont élaborés en vue d'obtenir un financement extérieur pour d'autres pays africains. Les préparatifs du projet ont été financés par le Fonds norvégien d'affectation spéciale, des gouvernements de pays africains ainsi que le programme conjoint des Nations Unies sur l'éducation pour tous (2000-2004).

13. L'UNICEF, en collaboration avec l'UNESCO, le Fonds des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), prête son concours à l'Initiative africaine pour l'éducation des filles, dont l'objectif est de permettre à davantage de filles d'être scolarisées et d'améliorer leur assiduité aux cours. En outre, le Programme alimentaire mondial (PAM), dans le cadre de son programme de rations à emporter, fournit, dans plusieurs pays d'Afrique, des rations sèches aux familles des écolières pour compenser le travail que les filles n'ont pas pu fournir chez elles. Le lancement d'un programme décennal pour l'éducation des filles, annoncé par le Secrétaire général lors du Forum mondial sur l'éducation de Dakar, renforce l'engagement du système des Nations Unies à rendre cohérents et à mettre en synergie les travaux qu'il entreprend dans ce domaine. La Déclaration du Millénaire ainsi que la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA) ont également souligné combien l'éducation, notamment celle des filles, était importante pour le développement de l'Afrique.

14. L'UNESCO, en partenariat avec un certain nombre d'organismes, s'emploie à faciliter la mise en place de réseaux, dont le Réseau africain d'institutions scientifiques et techniques (ANSTI) et le Réseau de

sociétés d'information régionale pour l'Afrique (RI-NAF), et à promouvoir des centres d'excellence en vue du développement des capacités dans les domaines des sciences et de la technologie. Le programme de partenariat université-industrie-science pour l'Afrique (UNISPAR) et le Fonds international pour le développement technologique de l'Afrique, qui ont été créés en 1994 par l'UNESCO, visent à développer et à promouvoir les capacités scientifiques et technologiques endogènes dans la région. En outre, dans certains pays africains, l'UNESCO prête son concours à des projets dans le domaine de l'éducation pour une culture de la paix, des droits de l'homme et de la démocratie, ainsi que dans celui de la communication au service de la consolidation de la paix. En collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'UNESCO a lancé des programmes d'éducation préventive concernant le VIH/sida dans certains pays africains.

15. Récemment, la Banque mondiale a axé ses activités sur la mise en valeur et le renforcement des ressources humaines en Afrique. À cet égard, elle continue de soutenir, par un financement direct, l'assistance technique et la coordination de l'aide des donateurs, le renforcement des capacités des institutions, parmi lesquelles le Consortium pour la recherche économique en Afrique, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, le Partenariat africain pour le renforcement des capacités et l'Université virtuelle d'Afrique.

16. En ce qui concerne l'alphabétisation des adultes, la Banque mondiale a mis sur pied, dans le cadre de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique, un programme visant à accroître le soutien à l'alphabétisation des adultes dans les pays africains. Le PNUD prend part au programme dans certains de ces pays, son objectif étant notamment de faire en sorte qu'un plus grand nombre de filles et de femmes aient accès à l'enseignement scolaire et d'améliorer leur alphabétisation fonctionnelle afin de les rendre à même de participer à des activités rémunératrices.

17. Certains États Membres partagent avec les pays africains intéressés leurs expériences réussies et les meilleures pratiques relatives à l'élargissement de l'accès à l'éducation et à l'amélioration de la scolarisation. À titre d'exemple, le programme « Bolsa Escola » lancé par le Brésil apporte une incitation à la scolarisation en versant une allocation aux familles qui envoient leurs enfants à l'école. Le Brésil aide actuel-

lement le Mozambique et Sao Tomé-et-Principe à suivre son exemple.

18. Pour louables que soient les efforts consentis par le système des Nations Unies, les pays africains eux-mêmes et la communauté internationale, le Groupe de travail note avec préoccupation que les ressources humaines dans nombre de pays d'Afrique restent insuffisantes et sont inadaptées pour relever les défis qui se poseront au XXI<sup>e</sup> siècle. Étant donné les taux de scolarisation chroniquement bas dans l'enseignement primaire (77 %), notamment chez les filles (taux inférieurs à 75 %), dans bien des pays d'Afrique, force est de constater que le défi à relever – à savoir atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international que sont : i) l'accès à l'éducation primaire pour tous d'ici à 2015; et ii) l'élimination des disparités entre les sexes dans l'éducation d'ici à 2005 – demeure insurmontable pour la plupart des pays africains. Parmi toutes les régions du monde, c'est en Afrique que l'on enregistre les plus grandes disparités entre les sexes. Les faibles taux de scolarisation à tous les niveaux de l'enseignement, conjugués à une baisse qualitative de l'enseignement, peuvent, entre autres, compromettre la croissance économique et le développement durable dans les pays africains.

19. En dépit de quelques progrès réalisés dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines en Afrique, un certain nombre de facteurs limitent la mise en oeuvre concrète de la recommandation formulée dans ce domaine. Au nombre de ces facteurs figurent une insuffisance de ressources financières et d'équipements éducatifs; un nombre de places limité dans les écoles, face à un accroissement de la population en âge scolaire; et l'insuffisance des moyens dont disposent les établissements pour dispenser un enseignement de qualité. En outre, la fuite des cerveaux du continent et la pandémie du VIH/sida affaiblissent considérablement des ressources humaines déjà restreintes. La prolifération des conflits armés dans un grand nombre de pays africains, conjuguée au détournement des ressources destinées au développement, y compris aux secteurs de l'éducation et de la santé en vue de les affecter aux activités militaires, entrave les progrès. Par ailleurs, l'aide des donateurs à l'éducation en Afrique a régressé tandis que le service de la dette extérieure continue de détourner du développement les ressources limitées des pays touchés.

20. L'étendue de la pauvreté dans la région est en progression et l'éducation des enfants, en particulier

des filles, n'est pas prioritaire dans les choix d'affectation des ressources des ménages. Le nombre croissant d'enfants devenus orphelins à cause de la pandémie du sida en Afrique – 12 millions selon les estimations – entrave également les progrès, étant donné que ces enfants, qui sont souvent pauvres, malades ou seuls, quittent l'école pour s'occuper de leurs cadets et de leurs grands-parents.

## **B. Prévention des conflits et consolidation de la paix après les conflits**

21. Au cours des délibérations qu'il a tenues en 2000, le Groupe de travail a passé en revue les progrès réalisés en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix après les conflits. Considérant le nombre important (estimé à 17) des conflits dont l'Afrique est le théâtre, le Groupe de travail a décidé de faire de cette question l'un des deux grands thèmes de sa session de 2001.

22. Comme il ressort du tableau matriciel actualisé, les Nations Unies continuent de jouer un rôle important dans la prévention et le règlement des conflits ainsi que dans le maintien de la paix en Afrique. Il importe dans ce contexte d'instaurer une coopération efficace avec les organisations régionales, parce que celles-ci sont plus proches des pays en situation de conflit dans leurs régions respectives et afin d'éviter que les efforts des uns doublonnent avec ceux des autres, ce qui peut avoir des conséquences néfastes.

23. Face aux conflits qui déchirent l'Afrique, le Secrétaire général a recouru à des mécanismes très divers, notamment la nomination d'envoyés et de représentants spéciaux. Les envoyés spéciaux du Secrétaire général ont pour mission d'agir en étroite collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales et d'autres intervenants pour régler des conflits en cours, comme ce fut le cas pour le conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée et les conflits de la République démocratique du Congo et du Burundi.

24. La création par le Secrétaire général d'une Équipe spéciale interorganisations pour l'Afrique de l'Ouest et l'envoi d'une mission dans cette région en mars 2001 représentent une des initiatives les plus ambitieuses des Nations Unies en vue d'élaborer une méthode coordonnée et globale de prévention des conflits. Cette initiative a pour objet de mobiliser les divers départements, organismes, fonds et programmes des Nations Unies

pour régler les problèmes multiples et divers auxquels doivent faire face les pays de l'Union du fleuve Mano, en Afrique de l'Ouest. L'Équipe spéciale interorganisations s'est aussi employée à intégrer les efforts des Nations Unies à ceux de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Cette nouvelle approche sera essentiellement axée sur l'analyse de l'interconnexion des questions transdomaines et transfrontières qui risque de créer une menace à la paix et à la sécurité dans une région donnée. Ces questions ont notamment trait aux mouvements d'armes, à l'exploitation illégale des ressources naturelles stratégiques, aux déplacements massifs de réfugiés, aux mercenaires et aux activités terroristes.

25. Dans son rapport récent sur la prévention des conflits armés (A/55/985 et Corr.1-S/2001/574 et Corr.1), qu'il a présenté au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, le Secrétaire général a insisté sur la nécessité de redoubler d'efforts pour passer d'une « culture de réaction à une culture de prévention ». Ce rapport s'attache à décrire les causes profondes des conflits et la nécessité de mettre au point des stratégies de prévention des conflits sur le long terme. La prévention des conflits de manière générale et la mise en place d'un mécanisme de prévention efficace demeurent l'une des grandes priorités de l'ONU.

26. Un certain nombre de bureaux des Nations Unies ont été créés en Afrique, notamment au Burundi, en Guinée-Bissau, en République centrafricaine et au Libéria. Ils ont pour mission de favoriser la paix et la réconciliation nationale, la consolidation des institutions démocratiques et des structures de gouvernance, l'harmonisation des activités de consolidation de la paix des Nations Unies sur le terrain, l'appui international aux activités de consolidation de la paix après les conflits, l'amélioration des communications entre les gouvernements des pays voisins, la coordination des activités des organisations régionales et des donateurs bilatéraux et l'aide au désarmement, à la démobilisation et au retour à la vie civile des ex-combattants.

27. Dans le cadre de la coopération entre l'ONU et l'OUA, les deux organisations collaborent à la mise en place au sein de l'OUA de moyens concrets de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Le PNUD apporte aussi une aide au Mécanisme de prévention des conflits de l'OUA dans le cadre d'un programme comportant le renforcement des capacités du Centre de gestion des conflits, la mise en place d'un mécanisme d'alerte et de réaction rapides et l'aide à la mobilisa-

tion des ressources du Fonds pour la paix. Les Nations Unies agissent aussi en étroite collaboration avec les organisations sous-régionales, à savoir avec la CEDEAO pour les conflits de l'Afrique occidentale, en Sierra Leone et en Guinée-Bissau notamment, avec la Communauté de développement de l'Afrique australe pour le conflit en République démocratique du Congo et avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour les conflits de la Somalie et du Soudan.

28. Dans le cadre de la coopération entre les organisations régionales et l'ONU tel qu'approuvé par l'Assemblée générale, l'Union européenne s'emploie actuellement à resserrer sa coopération avec l'ONU dans le plein respect de la Charte et s'efforce en outre, en consultation avec les pays africains, de s'attaquer aux crises et à la question de la prévention des conflits en Afrique. L'Union européenne envisage de multiplier les échanges d'informations, de favoriser la coopération pratique et les programmes de formation conjoints destinés au personnel tant au Siège que sur le terrain.

29. L'appui fourni par UNIFEM vise à renforcer le rôle des femmes dans les processus de paix à l'échelon régional et interrégional. Pour ce faire, le Fonds a notamment créé au sein de l'IGAD un bureau des questions féminines chargé de favoriser la prise en compte de ces questions dans les politiques et la pratique de cette organisation. Dans le cadre de son programme régional pour la paix, UNIFEM appuie un projet sur le rôle des femmes africaines dans la résolution des conflits et l'instauration de la paix en Afrique de l'Est, en Afrique centrale et dans la corne de l'Afrique. En partenariat avec divers départements de l'ONU, UNIFEM a facilité la participation des femmes au processus de paix au Burundi. Il en va de même en Somalie, où UNIFEM, en collaboration avec le PNUD, a appuyé la participation des femmes à la Conférence de réconciliation nationale, ce qui a permis à celles-ci d'apporter leur contribution à la rédaction de la Charte.

30. Le Programme d'action visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, organisée du 9 au 20 juillet 2001, revêt une importance toute particulière pour le Groupe de travail spécial à composition non limitée concernant l'Afrique. Ce programme d'action fournit un cadre internationalement accepté pour les États, l'ONU, les autres organisations internationales, les or-

ganisations non gouvernementales et la société civile pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illégitime des armes légères sous tous ses aspects. Les États africains, en conjuguant leurs efforts, ont facilité la formulation et l'adoption de ce programme d'action. À cette fin, la Déclaration de Bamako sur la prolifération, la circulation et le trafic illégitime d'armes légères, adoptée par la réunion ministérielle de l'OUA le 1er décembre 2000 et approuvée par le Sommet de l'OUA tenu à Lusaka en juillet 2001, a fourni un cadre à un problème qui transcende les frontières nationales et régionales. Au nombre des initiatives sous-régionales en Afrique visant à resserrer encore la coopération dans la lutte contre la prolifération des armes légères sur le continent figurent la Déclaration concernant les armes à feu, les munitions et d'autres matériaux connexes au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'adoption prévue d'un protocole pour cette communauté en 2001; la Déclaration de Nairobi adoptée lors de la Conférence de la région des Grands Lacs et de la corne de l'Afrique sur la prolifération des armes légères et la décision par les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest d'appliquer leur accord concernant l'application d'un moratoire à l'importation, à l'exportation et à la fabrication d'armes légères en Afrique de l'Ouest.

31. L'OIT, à titre individuel ou en collaboration avec la Banque mondiale, a mis au point des projets en République démocratique du Congo, en Sierra Leone et en Somalie sur la réinsertion des soldats démobilisés, en insistant tout particulièrement sur les groupes les plus vulnérables et les enfants soldats.

32. Le Service des opérations spéciales de secours de la FAO coordonne les programmes d'aide agricole d'urgence menés par d'autres organismes des Nations Unies et des ONG.

33. Les efforts déployés en matière de prévention et de règlement des conflits étaient certes considérables mais ils n'ont souvent pas donné les résultats escomptés. Les difficultés de la consolidation de la paix après les conflits demeurent insurmontables. L'application effective des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général est entravée par un certain nombre de facteurs, parmi lesquels il convient de citer, entre autres, l'accroissement de la pauvreté, les carences sur le plan de la gouvernance, les conflits, la violation des droits de l'homme, la mauvaise gestion des ressources, la faible capacité institutionnelle, l'insécurité

alimentaire, l'aggravation du chômage et de l'exclusion sociale, l'insuffisance des ressources financières et l'incapacité de réagir dans les délais et avec les moyens voulus aux situations d'urgence.

### III. Interventions et mesures proposées

34. Un certain nombre de mesures ont été prises pour appliquer les recommandations relatives aux deux domaines retenus mais il reste à élaborer des mécanismes propres à assurer la continuité des mesures et efforts axés sur l'application effective de ces recommandations, ce qui nécessitera une intervention aux plans national, régional et international. Pour ce faire il faudra agir aux niveaux national, régional et international. Le Groupe de travail se félicite du dynamisme avec lequel les dirigeants africains s'emploient à établir un cadre d'action en faveur du développement durable du continent africain dont le contrôle et la gestion seraient assurés par des Africains et recommande à l'Assemblée générale de lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie la Nouvelle Initiative africaine adoptée par l'OUA à Lusaka en juillet 2001. Certains des mécanismes proposés ainsi que les mesures qui s'y rapportent sont décrits ci-après.

#### A. Éducation

35. Le Groupe de travail estime que l'éducation continue de jouer un rôle clef dans la prévention des conflits et dans la promotion de la paix et du développement durables, mais constate que l'accès à l'éducation à tous les niveaux en Afrique est limité. À moins que les pays africains de concert avec la communauté internationale ne déploient des efforts concertés, il restera impossible d'atteindre dans les délais prescrits les objectifs concernant l'éducation pour tous et la diminution des disparités entre les sexes. Le Groupe de travail lance un appel en faveur de l'application du cadre d'action de Dakar sur l'éducation pour tous et du renforcement de l'assistance dispensée aux pays africains pour les aider à parvenir à l'éducation pour tous, en intégrant notamment cet objectif dans leur stratégie nationale de développement et d'élimination de la pauvreté, en particulier, s'il y a lieu, dans leurs programmes sectoriels et documents stratégiques de lutte contre la pauvreté. Dans la récente Nouvelle Initiative africaine, les dirigeants africains ont fait montre de leur engagement en

faveur de l'éducation pour tous. Le Groupe propose à l'Assemblée générale d'inviter la communauté internationale à renforcer encore son appui aux efforts que déploient les pays africains à cet égard, notamment en faveur de l'éducation et la satisfaction des besoins spéciaux des filles et des enfants soldats démobilisés en matière de formation.

36. Le Groupe de travail propose que l'Assemblée générale prie la communauté internationale de fournir l'assistance nécessaire aux pays africains pour leur permettre de parvenir à l'éducation primaire universelle, d'éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et de parvenir à l'égalité entre les sexes en matière d'éducation d'ici à 2015, en veillant tout particulièrement à garantir aux filles un accès total et sur un pied d'égalité à un enseignement de base de bonne qualité. Pour ce faire, il conviendra notamment de :

- Renforcer toutes les initiatives en matière d'éducation en Afrique;
- Appuyer les méthodes novatrices visant à accélérer la mise en oeuvre du programme de l'éducation pour tous, telles que formulées lors du Sommet des chefs d'État du Burkina Faso, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Tchad, organisé à Bamako (Mali) en novembre 2000;
- Améliorer la qualité de ces programmes d'assistance en faveur de l'éducation en Afrique, compte tenu de la nécessité d'adopter une large perspective d'ensemble en matière d'éducation couvrant non seulement l'enseignement primaire, mais aussi l'enseignement supérieur ainsi que la formation scientifique, technique et professionnelle;
- Appuyer la création de centres de formation virtuelle dans les pays africains;
- Appuyer l'utilisation des techniques de l'information et de la communication pour élargir l'accès à l'éducation;
- Appuyer la mise en place de centres régionaux d'excellence en faveur du développement scientifique et technologique.

37. Le Groupe se félicite des programmes<sup>1</sup> novateurs susceptibles de faciliter l'accès à l'éducation et de favoriser la scolarisation des enfants par le biais d'incitations. On procède actuellement à l'introduction

de programmes de ce type dans certains pays africains. Le Groupe de travail propose à l'Assemblée générale d'inviter d'autres pays à partager avec les pays africains intéressés leurs expériences réussies et les meilleures pratiques relatives à l'élargissement de l'accès à l'éducation, et de prier la communauté internationale, en particulier les pays développés, de continuer de faciliter l'application de ces programmes et de prendre en charge une partie de leurs coûts.

38. Se félicitant des efforts faits par un certain nombre de pays africains qui ont mené à bien des programmes visant à renforcer l'accès des filles à l'éducation, le Groupe de travail encourage l'UNESCO et d'autres organismes compétents du système des Nations Unies à organiser des forums régionaux qui permettraient, le cas échéant, de faire connaître de telles expériences. Le Groupe de travail reconnaît qu'il importe de faciliter la mise en valeur rapide et rentable du capital humain, en mettant davantage à contribution de façon novatrice et efficace les technologies de l'information et de la communication pour assurer la formation, le renforcement des capacités institutionnelles et l'éducation, en particulier le téléenseignement, l'éducation technique, professionnelle et tertiaire. Le Groupe de travail est conscient que le téléenseignement représente un outil important pour améliorer la diffusion de l'enseignement et une solution pratique pour élargir l'accès à l'éducation à tous les niveaux. Le Groupe appuie à cet égard l'initiative de l'Université virtuelle africaine de la Banque mondiale, où les technologies de l'information servent à dispenser des cours de niveau universitaire aux étudiants. Le Groupe propose à l'Assemblée générale d'inviter la communauté internationale à aider à créer des centres d'apprentissage virtuel dans d'autres pays africains. Il faudra toutefois élaborer un programme concret sur le téléapprentissage en Afrique qui soit conçu pour parvenir à l'éducation pour tous.

39. Le Groupe de travail reconnaît qu'il importe de développer les compétences requises par la nouvelle économie mondiale basée sur les connaissances et propose que l'on appuie encore davantage les efforts que fait l'Afrique pour promouvoir les réseaux de recherche spécialisée et d'enseignement supérieur, pour élargir les programmes en faveur du renforcement des capacités sous-régionales, tout en préconisant la spécialisation régionale en matière de formation universitaire afin de tirer parti au maximum des synergies et des ressources.

40. Il convient peut-être de rappeler qu'à sa session extraordinaire sur le VIH/sida (tenue en juin 2001), l'Assemblée générale a insisté sur le rôle de l'éducation dans la prévention de la propagation de ce fléau. Compte tenu des conséquences multiples de cette pandémie, le Groupe de travail demande instamment à tous les fonds, programmes et organismes qui ne l'ont pas encore fait de tenir compte de la prévention du sida dans leurs activités, en accordant une attention particulière à la mise en place des capacités nationales voulues pour élaborer et mettre en oeuvre des stratégies de prévention, de soins, d'appui et de traitement du sida à l'échelle nationale. Le Groupe de travail demande également aux organisations compétentes de contribuer aux efforts menés par les pays pour lutter contre le paludisme, la tuberculose et d'autres maladies graves présentes dans la région. Il espère que le Fonds mondial antisida, dont le Secrétaire général a annoncé la création, sera bientôt en mesure de contribuer à la lutte contre cette pandémie, en particulier en Afrique, continent qui abrite 70 % de la population séropositive mondiale.

41. Étant donné les difficultés considérables rencontrées par les pays africains, en particulier ceux d'entre eux qui se trouvent en situation de conflit ou d'immédiat après conflit et le rôle important de l'éducation dans la promotion de la paix et du développement durables, les pays africains ont besoin d'un apport massif de ressources – de sources tant internes qu'internationales. La dette extérieure de l'Afrique continue d'absorber des ressources qui devraient être consacrées aux activités de développement, notamment dans le secteur de l'éducation et des autres services sociaux. À cet égard, le Groupe de travail recommande que l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) soit mise en oeuvre dans son intégralité, de manière rapide et efficace, pour les pays africains qui remplissent les conditions nécessaires, grâce à un apport de nouvelles ressources, et que ces pays adoptent les mesures requises pour pouvoir bénéficier de cette initiative, en soulignant qu'il importe de continuer de faire preuve de souplesse pour ce qui est des critères d'admissibilité, notamment pour les pays qui sortent d'un conflit. Le Groupe de travail engage les pays développés à redoubler d'efforts en vue d'atteindre dès que possible l'objectif consistant à consacrer 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement, de même que les objectifs convenus de 0,15 à 0,20 % du PNB pour l'aide en faveur des pays les moins avancés, et à ap-

porter une aide plus généreuse aux pays africains, y compris en versant des contributions volontaires au titre des ressources de base des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, à l'appui du développement durable dans ces pays et en particulier à l'appui des programmes d'élimination de la pauvreté.

42. Le Groupe de travail est conscient que l'apport de ressources ne permet pas à lui seul de faciliter l'accès à l'éducation pour un plus grand nombre de personnes en Afrique. L'adoption de politiques judicieuses s'impose, de même qu'une bonne gestion des affaires publiques et la mise en place de capacités grâce à l'appui technique voulu et d'autres formes d'aide aux pays africains. Il importe en outre de définir les responsabilités afin d'assurer une gestion efficace des ressources et d'en maximiser les avantages pour l'éducation.

43. Les besoins éducatifs des réfugiés, des déplacés et des personnes vivant dans les camps de démobilisation doivent être dûment pris en compte dans les activités de maintien de la paix et les efforts de consolidation de la paix après les conflits. Le Groupe de travail propose à l'Assemblée générale d'inviter la communauté internationale, notamment les pays donateurs, à apporter un soutien accru aux activités éducatives dans les situations d'urgence et dans les pays qui sortent d'un conflit.

44. Le Groupe est conscient que la société civile, dont les organisations non gouvernementales, apporte une précieuse contribution au développement de l'éducation dans les pays africains. À cet égard, les organisations non gouvernementales et les partenaires du secteur privé sont également invités à apporter un soutien accru à l'enseignement dans ces pays.

45. L'éducation liée à la création de revenus est une stratégie importante pour lutter contre la pauvreté. Il faut pour cela revoir les programmes d'enseignement dans les pays africains afin de les adapter à l'évolution des besoins de la société et de l'économie. Le Groupe de travail propose à l'Assemblée générale d'exhorter les organismes compétents du système des Nations Unies à aider les pays africains intéressés à se doter des moyens voulus en matière d'élaboration de programmes d'enseignement pour veiller à ce que la qualité de l'enseignement soit améliorée et pour faciliter l'accès aux techniques d'information et de communication, y compris grâce au transfert de technologie. Le Groupe propose d'aider les pays africains dans les efforts qu'ils déploient pour accélérer l'introduction des techniques

d'information et de communication dans les écoles primaires. La coopération Sud-Sud et triangulaire peut apporter un précieux complément aux efforts des Nations Unies.

46. Le Groupe de travail espère que la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée en 2001 au suivi du Sommet mondial pour les enfants sera l'occasion de relancer la recherche nécessaire d'une action concertée sur l'éducation des enfants, celle des filles en particulier, ainsi que de s'attaquer au problème des enfants soldats et de leur réinsertion, une fois démobilisés, dans les établissements d'enseignement et de formation technique et professionnelle ainsi que dans les activités rémunératrices.

## **B. Prévention des conflits et consolidation de la paix après les conflits**

47. Le Groupe de travail est conscient que la prévention des conflits et les efforts de consolidation de la paix exigent l'adoption d'une approche d'ensemble permettant de s'attaquer aux causes profondes des conflits et aux sources de conflit éventuel, y compris les facteurs politiques, économiques et sociaux.

48. Si le Groupe de travail reconnaît que la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité, il reconnaît également que le succès des activités de consolidation de la paix et de prévention des conflits dépend au premier chef des gouvernements et repose sur une réelle coopération entre les gouvernements concernés et tous les partenaires internationaux, y compris les organismes des Nations Unies. Les pays africains jouent à présent un rôle majeur, à titre individuel et par le biais de leurs organisations régionales, pour prévenir les conflits et assurer le maintien de la paix et de la sécurité sur le continent. À cet égard, le Groupe rend hommage au travail accompli par le Groupe de la prévention et de la gestion des conflits de l'Organisation de l'unité africaine, qui a pris toute une série de mesures axées sur la prévention des conflits, ainsi qu'aux efforts de prévention des conflits et de médiation faits par la CEDEAO, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'IGAD. La Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique est une initiative méritoire de l'OUA visant à consolider la paix et la sécurité dans la région. La communauté internationale doit appuyer sans réserve les activités menées par les orga-

nisations régionales et sous-régionales. Le Groupe convient que, pour s'attaquer avec quelque chance de succès au problème des conflits, il importe de renforcer les mécanismes de règlement pacifique des conflits conformément aux dispositions énoncées dans la Charte des Nations Unies.

49. Le Groupe propose à l'Assemblée générale d'engager la communauté internationale à appuyer sans réserve l'action des pays africains qui ont pris l'initiative des efforts visant à promouvoir la paix régionale et à résoudre les conflits sur le continent. En outre, le Groupe propose d'associer la société civile aux activités menées par les gouvernements et les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits.

50. Le Groupe de travail est conscient que la paix et la démocratie en Afrique, les efforts nationaux visant à promouvoir une bonne gestion des affaires publiques, le respect de tous les droits et libertés fondamentales de la personne, qui sont reconnus sur le plan international, y compris le droit au développement et au développement durable en Afrique, sont indissociables. À ce propos, le Groupe de travail estime que l'exigence d'une croissance économique axée sur l'élimination de la pauvreté et sur le développement devrait figurer au cœur de toute stratégie de prévention des conflits. Tous les partenaires devraient adopter une approche d'ensemble coordonnée en vue d'appuyer une croissance axée sur ces objectifs, de promouvoir la reconstruction et le relèvement et d'encourager les efforts de consolidation de la paix visant à promouvoir une bonne gestion des affaires publiques et à renforcer l'état de droit menés par les pays africains.

51. Les causes profondes des conflits sont certes nombreuses, mais la pauvreté est présente dans presque tous les cas de figure, souvent à la fois comme cause et comme conséquence des conflits. Le Groupe considère que la prévention des conflits et la lutte contre la pauvreté sont étroitement liées et qu'il convient donc de replacer la question de la pauvreté dans le contexte général du processus de paix, de manière globale et compte tenu de la situation concrète du pays considéré. À cet égard, il est essentiel pour l'Afrique d'atteindre l'objectif international fixé en matière de développement, qui consiste à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015. Cela étant, le Groupe propose à l'Assemblée générale d'exhorter la communauté internationale, ainsi que les organismes du système des Nations Unies, y

compris les institutions de Bretton Woods, à apporter un soutien accru aux efforts déployés par les pays africains en :

- Adoptant des mesures spéciales pour s'attaquer aux problèmes de la pauvreté et du développement durable en Afrique, y compris des mesures visant à annuler la dette, à améliorer l'accès aux marchés, à augmenter le niveau de l'APD, à accroître les flux d'investissement étranger direct et à faciliter le transfert de technologie;
- Tenant compte des liens entre les dimensions économiques et sociales des stratégies de réduction de la pauvreté et en appuyant les activités de suivi et d'analyse avant et après la mise en oeuvre de ces stratégies;
- Encourageant l'adoption de politiques économiques et sociales favorables aux pauvres et aux femmes, y compris la création d'emplois et d'activités rémunératrices à l'intention des pauvres, des femmes et des jeunes, grâce à des projets de microfinancement et des programmes de développement et de décentralisation à l'échelle des collectivités, des plans de développement des entreprises, des plans de sécurité alimentaire, une nutrition adéquate et une réforme foncière;
- Appuyant les mesures prises par les pays africains pour encourager la création d'emplois, en particulier pour les jeunes.

52. Le Groupe de travail demande à nouveau qu'une aide financière accrue soit apportée aux programmes de démobilisation, de désarmement et de réinsertion. Il prend note des recommandations formulées par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix au paragraphe 129 de son rapport daté du 31 juillet 2001 (document A/55/1024). Le Groupe réitère sa proposition tendant à examiner sérieusement la possibilité de financer ces programmes par le biais du budget ordinaire des opérations de maintien de la paix comme moyen de combler efficacement et de manière permanente le déficit de ressources. De même, si elle apporte une contribution accrue à la solution de problèmes découlant des situations de conflit en finançant des projets socioéconomiques certes peu ambitieux mais qui ont néanmoins des effets appréciables à l'échelle locale, comme cela a été le cas avec la MINUEE à la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée, la MONUC en République démocratique du Congo et, plus récemment, la MINUSIL en Sierra Leone, la communauté

internationale peut faciliter la consolidation de la paix dans ces régions.

53. Le Groupe se félicite des efforts déployés par le Secrétaire général pour renforcer les stratégies et les mécanismes de règlement pacifique des conflits en Afrique. Il estime que les activités des tribunaux internationaux constituent, avec d'autres mesures, un utile instrument de dissuasion. À ce propos, le Groupe recommande à l'Assemblée générale d'exhorter la communauté internationale à octroyer les ressources voulues au Tribunal spécial pour la Sierra Leone afin qu'il puisse être opérationnel.

54. Le Groupe de travail considère que la consolidation de la paix après les conflits est un élément capital – et fait partie intégrante – de la prévention des conflits. Relever les défis de la consolidation de la paix après les conflits suppose une approche globale et des ressources non négligeables. Le Groupe de travail recommande à l'Assemblée générale d'inviter la communauté internationale à :

- Fournir une assistance aux bureaux de l'ONU établis en Afrique;
- Aider les pays africains à se doter des moyens voulus afin qu'ils puissent incorporer des activités de consolidation de la paix dans leur planification et leur budget;
- Appuyer les activités menées par la société civile, y compris par les groupes de femmes, en vue de promouvoir la paix;
- Rechercher des mécanismes plus efficaces pour lutter contre le problème du commerce illicite des ressources naturelles et des armes;
- Appuyer les efforts qui sont déployés en vue d'apporter une assistance pour le relèvement après les conflits, notamment pour la reconstruction des infrastructures; de remettre sur pied les services sociaux et de promouvoir la bonne gestion des affaires publiques en encourageant notamment la mise en place d'un système judiciaire indépendant et la création d'une force de police professionnelle, en développant les ressources humaines et les capacités institutionnelles, et en mettant en place des services publics;
- Encourager également la promotion de la bonne gestion des affaires publiques au niveau interna-

tional et la transparence dans les systèmes financier, monétaire et commercial;

- Continuer à faire preuve de souplesse pour ce qui est des critères d'admissibilité à l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), notamment pour les pays qui sortent d'un conflit.

55. Le Groupe de travail recommande également à l'Assemblée générale de prier le Conseil économique et social de se concentrer davantage sur les aspects économique, social et humanitaire de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix, de manière à améliorer la coordination des activités menées dans ces domaines, notamment grâce à des contacts entre les organes intergouvernementaux compétents du système des Nations Unies.

56. Le Groupe de travail recommande de veiller à ce que le renforcement de la coopération dans les domaines de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix, en particulier en Afrique, fasse l'objet d'une attention prioritaire dans le cadre des consultations entre les présidents de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social.

### C. Nécessité d'un suivi

57. Il ressort du bilan des progrès réalisés en ce qui concerne les deux domaines thématiques retenus qu'il faut poursuivre la surveillance de ces progrès non seulement dans ces deux domaines, mais également dans d'autres. En dépit des difficultés rencontrées pour suivre la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général, le Groupe de travail est parvenu à évaluer les progrès réalisés dans un certain nombre de domaines et à engager un dialogue sur la nécessité d'arrêter des critères précis à l'aune desquels il sera possible de mesurer les progrès qui seront accomplis par la suite.

58. Le Groupe de travail a par ailleurs procédé à un examen sérieux des questions ayant trait à son fonctionnement et à sa structure actuelle en tant qu'organe créé par l'Assemblée générale en vue de suivre l'application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général. Le foisonnement, au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies, d'initiatives et de programmes portant sur les questions déjà soulevées dans le rapport du Secrétaire général et le grand nombre d'instances au sein desquelles ces

questions sont examinées, évaluées et passées en revue nous amènent à nous pencher sur le rôle joué par le Groupe de travail et sur ses liens avec ces initiatives et programmes.

59. Pour l'examen de ces questions, le Groupe de travail était saisi d'une note officieuse élaborée par le Bureau, dans laquelle étaient recensées plusieurs formules qui pourraient être utilisées pour suivre la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général.

60. À l'issue de longs débats, le Groupe de travail a décidé de recommander à l'Assemblée générale de suspendre les activités du Groupe durant la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale pour permettre aux États Membres de tirer pleinement profit de l'évaluation du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 qui aura lieu en 2002, d'examiner la Déclaration ministérielle adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social consacré à l'Afrique et d'évaluer les résultats d'autres initiatives importantes lancées en faveur de l'Afrique, qui sont actuellement menées par les organismes des Nations Unies, en tenant compte des principes, objectifs et programmes mentionnés dans la Nouvelle Initiative africaine adoptée par les chefs d'État et de gouvernement africains lors du Sommet de l'OUA tenu à Lusaka (Zambie) en juillet 2001.

61. En prenant cette décision, le Groupe de travail estime qu'à sa cinquante-septième session, l'Assemblée générale devrait réexaminer le mandat du Groupe et décider de la meilleure manière de procéder, ainsi que de la portée et de la nature des tâches qui pourraient lui être confiées.

62. Cela étant, le Groupe de travail considère qu'au cas où elle déciderait d'appliquer la recommandation figurant au paragraphe 55 ci-dessus, l'Assemblée générale devra continuer de suivre la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique ».

63. En l'absence d'un rapport du Groupe de travail devant être transmis à l'Assemblée générale, les débats au titre de ce point de l'ordre du jour devront se fonder sur les rapports qui sont périodiquement soumis par le Secrétaire général. Il est prévu à cet égard que le Secrétaire général présente, lors de la cinquante-

sixième session de l'Assemblée générale, un rapport sur l'état d'avancement des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des recommandations figurant dans son rapport (voir résolution 55/217). Cela étant, le Groupe de travail recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-septième session, un nouveau rapport détaillé sur le suivi de l'application des recommandations contenues dans son rapport et sur les mesures concrètes qui doivent être prises pour veiller à ce qu'une approche globale soit adoptée en vue de permettre la mise en oeuvre rapide de toutes les recommandations.

64. En outre, le Groupe de travail estime que, pour que le Secrétaire général soit en mesure de présenter des rapports annuels complets et détaillés à l'Assemblée générale au titre du point de l'ordre du jour susmentionné, il convient de mettre en place une structure officielle assumant les fonctions de centre de liaison permanent au sein du système des Nations Unies, qui sera chargée de suivre de près les progrès accomplis par les organismes des Nations Unies s'agissant de la mise en oeuvre des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général.

65. Le Groupe a également recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de charger l'Équipe spéciale interdépartementale/interorganismes déjà établie d'assumer les fonctions de centre de liaison permanent au sein du Secrétariat en vue d'assurer le suivi de la mise en application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général et de fournir les apports nécessaires à l'élaboration des futurs rapports du Secrétaire général devant être présentés à l'Assemblée générale. En outre, le Groupe de travail demande instamment à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à veiller à ce que l'équipe spéciale interdépartementale/interorganismes dispose du personnel d'encadrement et des ressources humaines et administratives voulues afin qu'elle puisse s'acquitter efficacement de ses fonctions.

66. Le Groupe de travail estime en outre que la page d'accueil du Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés (OSCAL) sur le site Web de l'ONU (<[www.un.org/esa/africa/adhocWg/index.html](http://www.un.org/esa/africa/adhocWg/index.html)>) devrait être régulièrement mise à jour et perfectionnée de sorte qu'elle rende compte des mesures qui sont prises et des progrès qui ont été réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général. Le

Groupe encourage également le Secrétariat à fournir aux États Membres des tableaux actualisés sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre de ces recommandations.

67. En faisant ces recommandations, le Groupe de travail réaffirme que l'application des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général constitue une priorité qui doit figurer en tête de la liste des tâches à accomplir par les organismes des Nations Unies et les États Membres. Il réaffirme en outre que l'Assemblée générale, en tant que principal organe délibérant et décisionnaire de l'ONU, doit continuer de s'acquitter de sa fonction première qui consiste à suivre l'application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général et à évaluer les progrès réalisés, en plus des mesures concrètes qu'elle doit adopter pour assurer que ces recommandations seront rapidement mises en application dans leur intégralité et de manière globale.

#### Notes

- <sup>1</sup> Tels que Bolsa Escola, PROGRESSA, et le Programme national d'appui nutritionnel dans l'enseignement primaire dont les Gouvernements brésilien, mexicain et indien ont pris l'initiative ainsi que d'autres programmes nationaux.

## Annexe

### Documentation et travaux du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

#### I. Documentation

1. Pour ses travaux, le Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318);

b) Rapport du Conseil économique et social pour 2000 (A/55/3);

c) Rapport du Secrétaire général intitulé « Développement de l'Afrique : mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport présenté par le Secrétaire général au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, et en particulier de celles qui concernent l'application et le suivi coordonnés des initiatives en faveur de l'Afrique par les organismes des Nations Unies » (A/54/133, E/1999/79);

d) Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations figurant dans le rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (S/1999/1008-A/54/796);

e) Projet d'ordre du jour provisoire de la session d'organisation du Groupe de travail spécial (A/AC.258/2001/CRP.1);

f) Mandate of the Ad Hoc Working Group (A/AC.258/2001/CRP.2);

g) Ordre du jour provisoire de la session d'organisation du Groupe de travail spécial (A/AC.258/3);

h) Ordre du jour provisoire de la première session de fond du Groupe de travail spécial (A/AC.258/4);

i) Application des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur l'Afrique (A/AC.258/2001/CRP.3 et Add.1);

j) Projet de programme de travail (A/AC.258/CRP.4/Rev.1);

k) Projet de rapport du Groupe de travail spécial (A/AC.258/6);

l) Education for durable peace and sustainable development: Issues paper (A/AC.258/2001/CRP.4);

m) Ordre du jour provisoire de la deuxième session de fond du Groupe de travail spécial (A/AC.258/5);

n) La prévention des conflits et la consolidation de la paix : document de synthèse (A/AC.258/2001/CRP.5);

o) Élaboration de critères et de stratégies relatifs à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix devant être adoptés par les organismes des Nations Unies;

p) Évaluation de l'action menée par l'Organisation de l'unité africaine dans le domaine de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix;

q) Contribuer à prévenir les conflits violents : orientations à l'intention des partenaires de l'aide au développement, document du CAD de l'OCDE;

r) Compte rendu de la réunion informelle des ONG consacrée à l'éducation;

s) Compte rendu de la réunion informelle des ONG consacrée à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix;

t) Lettre datée du 11 juillet 2001, adressée aux missions permanentes et missions permanentes d'observation auprès de l'Organisation des Nations Unies par le Président de l'Assemblée générale.

#### II. Travaux du Groupe

##### A. Première session

2. Le Groupe de travail a tenu une session d'organisation le 20 mars 2001, présidée par le Prési-

dent de l'Assemblée générale, Harri Holkeri (Finlande), qui a ouvert la première session du Groupe de travail spécial et fait une déclaration. Le Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial pour l'Afrique, Ibrahim Gambari, a également fait une déclaration.

3. La première session de fond du Groupe de travail s'est tenue du 29 mai au 1er juin 2001. À la deuxième séance, le 29 mai 2001, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour de sa première session (A/AC.258/4), qui se lisait comme suit :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Organisation des travaux.
4. Examens thématiques :
  - a) La prévention des conflits et la consolidation de la paix après les conflits;
  - b) L'éducation.
5. Questions diverses.

4. Les délibérations du Groupe de travail ont essentiellement porté sur les points 4 a) et b) de l'ordre du jour. Le Groupe était saisi d'un document de séance établi par le Secrétariat (A/AC.258/2001/CRP.3 et Add.1), relatif à l'application des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318).

5. Les deuxième et troisième séances du Groupe de travail, tenues les 29 et 30 mai 2001, ont été consacrées au thème de l'éducation. Un document de synthèse sur le sujet a été présenté par un représentant du Secrétariat. Le Groupe a entendu une allocution de George Eshiwani, Vice-recteur de l'Université Kenyatta (Kenya) et Président de l'Association des universités africaines. Des exposés ont ensuite été présentés par divers intervenants, dont N.Tidjani-Serpos, Sous-Directeur général du Département Priorité Afrique de l'UNESCO, Birger Fredriksen, Directeur sectoriel, Développement humain, de la Banque mondiale et Rasheed Sadig, Directeur de la Division des programmes, de l'UNICEF. Le Groupe a également entendu un exposé de son vice-président, Inocencio Arias, résumant

les résultats de la réunion informelle des ONG sur le thème de l'éducation. Les membres du Groupe ont engagé un dialogue intéressant, tant entre eux qu'avec les intervenants, à propos des progrès enregistrés dans les domaines thématiques retenus et des obstacles rencontrés, ainsi que des idées et mesures novatrices propres à assurer une application plus efficace des recommandations relatives à ce thème.

6. Le domaine thématique de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix après les conflits a été abordé au cours des quatrième et cinquième séances, les 31 mai et 1er juin 2001. Le document de synthèse sur le sujet a été présenté par un représentant du Secrétariat. Le Groupe de travail a entendu une allocution de Joseph Legwaila, Représentant spécial du Secrétaire général en Érythrée et en Éthiopie, ainsi qu'un message du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine. Il a également entendu des exposés de divers intervenants, dont Ibrahim Fall, Sous-Secrétaire général, Département des affaires politiques, Noeleen Heyzer, Directrice exécutive d'UNIFEM, Stéphanie Baile, Administratrice principale du Comité d'aide au développement de l'OCDE et l'Ambassadeur Hirsch de l'Académie mondiale pour la paix. Le Vice-Président Shamshad Ahmad a fait un exposé résumant les délibérations de la réunion informelle des ONG sur ce thème.

7. Les membres du Groupe de travail ont engagé un dialogue, tant entre eux qu'avec les intervenants, à propos des progrès réalisés, des obstacles rencontrés et des moyens d'appliquer efficacement les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général relatives à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix après les conflits.

## B. Deuxième session

8. Au cours de sa deuxième session, tenue du 30 juillet au 3 août 2001, le Groupe de travail a consacré l'essentiel de son temps à l'examen de son projet de rapport, présenté par le Bureau. À la 9e séance, le 3 août, le Groupe de travail a adopté par consensus son rapport qui sera soumis à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session.

01-46807 (F) 140901 140901

\*0146807\*